

Fiche de données de sécurité



Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la compagnie/entreprise

1.1 Identifiant de produit

- Nom du produit**
- **nCounter Cartridges**
 - Cartouche d'échantillon nCounter, référence 800002, n°CAT NCC, NAA-CART-048, ELE-CART-048. Cartouche Sprint nCounter, référence 100078, n°CAT SPRINT-CAR-1.0.

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations contre-indiquées

- Utilisations pertinentes identifiées**
- Utilisation industrielle.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

- Fabricant**
- NanoString Technologies
530 Fairview Avenue North
Seattle, WA 98109
United States
www.nanostring.com
safetycommittee@nanostring.com
- Téléphone (général)** • 206.378.NANO (6266)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

- Fabricant**
- 206.378.NANO (6266)

Section 2 : Identification des risques

UE/CEE

Selon: Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)/REACH 1907/2006 [amendé par le texte 2015/830]

2.1 Classification de la substance ou mélange

- CLP**
- Non classé

2.2 Éléments de l'étiquette

- CLP**
- Mentions de danger** • Aucune étiquette(s) requise

2.3 Autres dangers

- CLP**
- Cette matière déroge aux obligations CLP/REACH en tant qu'article tel que spécifié dans le règlement REACH (1907/2006) et les consignes ECHA associées.

SGH ONU

Selon: Système général harmonisé des Nations Unies concernant la classification et l'étiquetage des produits chimiques (SGH) : Quatrième édition révisée

2.1 Classification de la substance ou mélange

Mentions de danger SGH • Non classé
(classification)

2.2 Éléments de l'étiquette

UN GHS

Mentions de danger • Aucune étiquette(s) requise

Mises en garde

2.3 Autres dangers

UN GHS

- En vertu du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques dangereux (SGH) des Nations Unies, ce produit déroge à la réglementation en tant qu'article manufacturé
-

États-Unis (US)

Selon: OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS

2.1 Classification de la substance ou mélange

OSHA HCS 2012 • Non classé

2.2 Éléments de l'étiquette

OSHA HCS 2012

Mentions de danger • Aucune étiquette(s) requise

2.3 Autres dangers

OSHA HCS 2012

- En vertu des réglementations des États-Unis (29 CFR 1910.1200 (c) - Norme de communication des dangers), le ou les produits mentionnés ci-dessus ne sont pas visés en tant qu'articles dans les conditions normales d'utilisation énoncées.
-

SIMDUT 2015

Selon: SIMDUT mis en application par la Loi sur les produits dangereux et le Règlement sur les produits contrôlés

2.1 Classification de la substance ou mélange

SIMDUT 2015 • Non classé

2.2 Éléments de l'étiquette

SIMDUT 2015

Mentions de danger • Aucune étiquette(s) requise

Mises en garde

2.3 Autres dangers

SIMDUT 2015

- En vertu des réglementations canadiennes (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) - Loi sur les produits dangereux (LPD), article 11(1)), ce ou ces produits ne sont pas visés et sont considérés comme des articles manufacturés dans les conditions normales d'utilisation énoncées.
-

2.4 Autres informations

- En tant qu'article, cette matière ne requiert pas légalement une FDS
-

Section 3 — Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

- La matière ne répond pas aux critères d'une substance.

3.2 Mélanges

Composition		
Nom chimique	Identifiants	%
Plexiglas® G cell-cast acrylic sheet and/or molded Zeonor 1060R	ADD	0% TO 100%
NEXTERION® Coverslip HS High Performance Nanostring	ADD	0% TO 100%
Double-coated adhesive tape	ADD	0% TO 100%

Section 4 — Premiers soins

4.1 Description des premiers soins

Inhalation

- Déplacer la victime à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas. Si les signes/symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau

- En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

Yeux

- En cas de contact avec le produit, rincer les yeux à l'eau.

Ingestion

- Aucune donnée disponible

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Section 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agent extincteur convenable • En cas d'incendie, utiliser le moyen d'extinction approprié approprié au feu environnant.

Agent extincteur inapproprié • Aucune donnée disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion • Aucune donnée disponible

Produits de combustion dangereux • Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA). Les vêtements structurels de protection des pompiers ne fournissent qu'une protection limitée.

Section 6 — Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

- Précautions individuelles**
- Aucune précaution particulière ne devrait s'avérer nécessaire si le produit est utilisé dans des conditions normales et selon les recommandations.
- Mesures d'urgence**
- Aucune procédure d'urgence ne devrait s'avérer nécessaire si le produit est utilisé dans des conditions normales et selon les recommandations. Utiliser les procédures de nettoyage normales.

6.2 Précautions environnementales

- Éviter les déversements dans les cours d'eau et les égouts.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Mesures de confinement/de nettoyage**
- Recueillir soigneusement la matière déversée à l'aide d'une pelle ou d'un balai et la mettre dans un conteneur approprié

6.4 Référence à d'autres sections

- Voir la section 8 - Contrôles de l'exposition/Protection personnelle, ainsi que la section 13 - Considérations de mise au rebut.

Section 7 — Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manutention sans danger

- Manutention**
- Respecter les bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène au travail.

7.2 Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités

- Stockage**
- Entreposer dans un endroit frais et sec.

7.3 Utilisations finales spécifiques

- Voir la section 1.2 - Utilisations pertinentes identifiées.

Section 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition/lignes directrices**
- Pas de limites d'exposition applicables disponibles pour le produit ou ses composants.

8.2 Contrôles d'exposition

- Mesures/contrôles techniques**
- Systèmes de ventilation adéquats au besoin pour maintenir les concentrations de contaminants en suspension sous les valeurs limites d'exposition applicables.

Équipement de protection individuelle

- Respiratoire**
- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
- Yeux/visage**
- Porter des lunettes de sécurité
- Peau/corps**
- Porter des gants appropriés.

- Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**
- Suivre les bonnes pratiques pour la gestion de site et l'élimination des déchets.

Section 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Description de la matière			
Forme physique	Solide	Apparence/description	Solide
Couleur	Manque de données	Odeur	Manque de données

Seuil de perception de l'odeur	Manque de données		
Propriétés générales			
Point d'ébullition	Manque de données	Point de fusion/point de congélation	Manque de données
Température de décomposition	Manque de données	pH	Manque de données
Densité spécifique/relative	Manque de données	Solubilité dans l'eau	Manque de données
Viscosité	Manque de données	Propriétés explosives :	Manque de données
Propriétés comburantes :	Manque de données		
Volatilité			
Pression de vapeur	Manque de données	Densité de vapeur	Manque de données
Taux d'évaporation	Manque de données		
Inflammabilité			
Point d'éclair	Manque de données	LSE	Manque de données
LIE	Manque de données	Autoinflammation	Manque de données
Inflammabilité (solide, gaz) :	Manque de données		
Environnemental(e)			
Coefficient de partage octanol/eau	Manque de données		

9.2 Autres informations

- Aucun paramètre physique ou chimique supplémentaire noté

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

- Stable à des températures et pressions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

- Aucune donnée disponible

10.5 Matériaux incompatibles

- Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Aucune donnée disponible

Section 11 — Information toxicologique

11.1 Informations sur les effets toxiques

GHS Properties	Classification
Toxicité aiguë	UE/CLP • Sans objet SGH ONU 4 • Sans objet OSHA HCS 2012 • Sans objet SIMDUT 2015 • Sans objet
	UE/CLP • Sans objet

Corrosion/irritation cutanée	SGH ONU 4 • Sans objet OSHA HCS 2012 • Sans objet SIMDUT 2015 • Sans objet
Lésion/irritation grave des yeux	UE/CLP • Sans objet SGH ONU 4 • Sans objet OSHA HCS 2012 • Sans objet SIMDUT 2015 • Sans objet
Sensibilisation cutanée	UE/CLP • Sans objet SGH ONU 4 • Sans objet OSHA HCS 2012 • Sans objet SIMDUT 2015 • Sans objet
Sensibilisation respiratoire	UE/CLP • Sans objet SGH ONU 4 • Sans objet OSHA HCS 2012 • Sans objet SIMDUT 2015 • Sans objet
Danger d'aspiration	UE/CLP • Sans objet SGH ONU 4 • Sans objet OSHA HCS 2012 • Sans objet SIMDUT 2015 • Sans objet
Cancérogénicité	UE/CLP • Sans objet SGH ONU 4 • Sans objet OSHA HCS 2012 • Sans objet SIMDUT 2015 • Sans objet
Mutagénicité de cellule germinale	UE/CLP • Sans objet SGH ONU 4 • Sans objet OSHA HCS 2012 • Sans objet SIMDUT 2015 • Sans objet
Toxicité pour la reproduction	UE/CLP • Sans objet SGH ONU 4 • Sans objet OSHA HCS 2012 • Sans objet SIMDUT 2015 • Sans objet
STOT-SE	UE/CLP • Sans objet SGH ONU 4 • Sans objet OSHA HCS 2012 • Sans objet SIMDUT 2015 • Sans objet
STOT-RE	UE/CLP • Sans objet SGH ONU 4 • Sans objet OSHA HCS 2012 • Sans objet SIMDUT 2015 • Sans objet

Effets éventuels sur la santé

Inhalation

- Aigu (immédiat)** • Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
- Chronique (différé)** • Aucune donnée disponible

Peau

- Aigu (immédiat)** • Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.
- Chronique (différé)** • Aucune donnée disponible

Yeux

- Aigu (immédiat)** • Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.

Chronique (différé)

- Aucune donnée disponible

Ingestion**Aigu (immédiat)**

- Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est attendu.

Chronique (différé)

- Aucune donnée disponible

Section 12 — Information écologique**12.1 Toxicité**

- Manque de données matérielles.

12.2 Persistance et dégradabilité

- Manque de données matérielles.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Manque de données matérielles.

12.4 Mobilité dans le sol

- Manque de données matérielles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune évaluation PBT ou vPvB n'a été réalisée.

12.6 Autres effets nocifs

- Aucune étude n'a été trouvée.

Section 13 — Considérations de mise au rebut**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Déchets du produit**

- Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

Conditionnement des déchets

- Éliminer le contenu et/ou le conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et/ou internationales.

Section 14 — Informations de transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
DOT	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD
TDG	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD
IMO/IMDG	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD
IATA/ICAO	Sans objet	Non Réglementé	Sans objet	Sans objet	ADD

**14.6 Précautions spéciales
pour l'utilisateur**

- Rien de précisé

**14.7 Transport en vrac
conformément à l'annexe II
de la convention Marpol
73/78 et au recueil IBC**

- Aucune donnée disponible

Section 15 — Informations réglementaires

15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement/ législation spécifique à la substance ou au mélange

Classifications de dangers • Néant

SARA

Canada

Travail

Canada - Liste des ingrédients cosmétiques restreints ou interdits (Liste critique des ingrédients cosmétiques)

Non énuméré

Canada - SIMDUT 1988 - Classifications des substances

Non énuméré

Canada - SIMDUT 1988 - Liste de divulgation des ingrédients

Non énuméré

Environnement

Canada - LCPE - Liste des substances prioritaires

Non énuméré

Canada - LCPE - Annexe I - Liste des substances toxiques

Non énuméré

Canada - LCPE - Annexe III, partie 1 - Liste de contrôle des exportations - Substances interdites

Non énuméré

Canada - LCPE - Annexe III, partie 2 - Liste de contrôle des exportations - Substances soumises à une notification ou à un consentement

Non énuméré

Canada - LCPE - Annexe III, partie 3 - Liste de contrôle des exportations - Substances d'usage restreint

Non énuméré

Canada – Conseil des ministres de l'Environnement - Recommandations sur la qualité de l'eau pour l'irrigation agricole

Non énuméré

Canada – Conseil des ministres de l'Environnement - Recommandations sur la qualité de l'eau pour l'élevage agricole

Non énuméré

Canada – Conseil des ministres de l'Environnement - Recommandations sur la qualité de l'eau pour la vie aquatique en eau douce

Non énuméré

Canada – Conseil des ministres de l'Environnement - Recommandations sur la qualité de l'eau pour la vie aquatique en eau de mer

Non énuméré

Canada - QEP (Qualité de l'eau potable) - OE et VOR

Non énuméré

Canada - QEP (Qualité de l'eau potable) - CMA

Non énuméré

Canada - QEP (Qualité de l'eau potable) - Paramètres sans directives

Non énuméré

Canada - QEP (Qualité de l'eau potable) - Concentration maximale admissible des radionucléides

Non énuméré

Canada - Urgences environnementales

Non énuméré

Canada - Règlement fédéral sur les halocarbures

Non énuméré

Canada - Substances appauvrissant la couche d'ozone - Annexe 2

Non énuméré

Canada - Substances appauvrissant la couche d'ozone - Annexe 3

Non énuméré

Canada - Substances appauvrissant la couche d'ozone - Annexe 4

Non énuméré

Autre

Canada - Substances et médicaments réglementés - Substances ciblées de classe 1

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Substances ciblées de classe 2

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Précurseurs de classe A

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Précurseurs de classe B

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Précurseurs exemptés

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe I

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe II

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe III

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe IV

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe V

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe VII

Non énuméré

Canada - Substances et médicaments réglementés - Annexe VIII

Non énuméré

États-Unis

Travail

É.-U. - OSHA - Gestion de la sécurité des procédés - Produits chimiques très dangereux

Non énuméré

É.-U. - OSHA - Produits chimiques spécifiquement réglementés

Non énuméré

Environnement

É.-U. - CAA (Clean Air Act) - 1990 Polluants atmosphériques dangereux

Non énuméré

É.-U. - CERCLA/SARA - Substances dangereuses et leurs quantités à déclarer

Non énuméré

É.-U. - CERCLA/SARA - Radionucléides et leurs quantités à déclarer

Non énuméré

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses QR EPCRA

Non énuméré

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses TPQ

Non énuméré

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 313 - Rapports sur les émissions

Non énuméré

É.-U. - CERCLA/SARA - Section 313 - Liste des produits chimiques PBT

Non énuméré

États-Unis - Californie

Environnement

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Liste des substances cancérigènes

Non énuméré

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement

Non énuméré

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Doses maximales admissibles (MADL)

Non énuméré

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Niveaux de risque non significatifs (NSRL)

Non énuméré

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Femme

Non énuméré

É.-U. - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Homme

Non énuméré

Europe

Environnement**UE - Pollution de l'air (2001/379/CE) - Polluants de type métaux lourds**

Non énuméré

UE - Substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009) - Annexe I Substances

Non énuméré

UE - Produits de protection des végétaux (1107/2009/CE) - Substances actives

Non énuméré

UE - Émissions industrielles (2010/75/UE) - Directive sur la prévention et le contrôle de la pollution - Liste des substances polluantes

Non énuméré

UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités admissibles de substances dangereuses - Exigences de palier inférieur

Non énuméré

UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités admissibles de substances dangereuses - Exigences de palier supérieur

Non énuméré

Autre**Conseil de l'Europe - Substances aromatisantes - Catégorie des substances aromatisantes**

Non énuméré

Conseil de l'Europe - Substances aromatisantes - Niveaux supérieurs pratiques proposés pour les boissons

Non énuméré

Conseil de l'Europe - Substances aromatisantes - Niveaux supérieurs pratiques proposés pour les aliments

Non énuméré

Conseil de l'Europe - Substances aromatisantes - Niveaux supérieurs pratiques proposés pour les autres aliments

Non énuméré

UE - Additifs alimentaires (1333/2008/CE) - Annexe I - Classes fonctionnelles d'additifs alimentaires

Non énuméré

UE - Additifs alimentaires (1333/2008/CE) - Annexe II - Couleurs approuvées

Non énuméré

UE - Couleurs dans les denrées alimentaires (Directive 95/45/CE) - Critères de pureté spécifiques pour les couleurs en tant qu'additifs alimentaires

Non énuméré

UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Classification

Non énuméré

UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Limites de concentration

Non énuméré

UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Étiquetage

Non énuméré

UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Notes - Substances et préparations

Non énuméré

UE - CLP (1272/2008) - Annexe VI - Tableau 3.2 - Phrases de sécurité

Non énuméré

EU - Perturbateurs endocriniens (COM (2001) 262) - Liste des substances candidates

Non énuméré

UE - Perturbateurs endocriniens (COM (2001)262) - Liste des substances évaluées et problème d'exposition associé

Non énuméré

UE - Restrictions sur l'importation et l'exportation (649/2012) - Produits chimiques et articles interdits d'exportation

Non énuméré

UE - Restrictions sur l'importation et l'exportation (649/2012) - Produits chimiques soumis à la notification PIC

Non énuméré

UE - Restrictions sur l'importation et l'exportation (649/2012) - Produits chimiques soumis à la circulaire PIC en vertu de la Convention de Rotterdam

Non énuméré

UE - Restrictions sur l'importation et l'exportation (649/2012) - Produits chimiques soumis à la procédure d'avis d'exportation

Non énuméré

UE - Additifs alimentaires (1333/2008/CE) - Annexe III - Supports dans les additifs alimentaires

Non énuméré

UE - Substances dangereuses restreintes ou interdites dans les équipements électriques (2011/65/UE) (RoHS)

Non énuméré

UE - Inventaire de la directive sur les ingrédients cosmétiques (INCI) (76/768/CEE) - Autres ingrédients

Non énuméré

UE - Inventaire de la directive sur les ingrédients cosmétiques (INCI) (76/768/CEE) - Parfums et agents aromatiques

Non énuméré

UE - Directive d'utilisation et de mise sur le marché (76/769/CEE) - Catégorie Reproduction 1

Non énuméré

UE - Stupéfiants (273/2004) - Précurseurs de drogues - Annexe I - Substances planifiées

Non énuméré

UE - Stupéfiants (273/2004) - Précurseurs de drogues - Annexe II - Quantités seuils

Non énuméré

UE - Liste des substances NLP (ne figurant plus sur la liste des polymères) (67/548/CEE)

Non énuméré

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) - Liste des substances d'intérêt prioritaire - Annexe X

Non énuméré

UE - REACH (1907/2006) - Article 59(1) - Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation

Non énuméré

Mexique

Environnement

Mexique - Critères écologiques pour la qualité de l'eau - Irrigation agricole

Non énuméré

Mexique - Critères écologiques pour la qualité de l'eau - Source d'approvisionnement en eau potable

Non énuméré

Mexique - Critères écologiques pour la qualité de l'eau - Protection de la vie aquatique en eau douce

Non énuméré

Mexique - Critères écologiques pour la qualité de l'eau - Protection de la vie aquatique en eau de mer

Non énuméré

Mexique - Registre des rejets et des transferts de polluants - Rapport des émissions - Quantités seuils

Non énuméré

Mexique - Déversements d'eaux usées - Limites maximales dans les eaux côtières

Non énuméré

Mexique - Déversements d'eaux usées - Limites maximales dans les barrages naturels et artificiels

Non énuméré

Mexique - Déversements d'eaux usées - Limites maximales dans les rivières

Non énuméré

Mexique - Déversements d'eaux usées - Limites maximales dans le sol

Non énuméré

Mexique - Déversements d'eaux usées - Limites maximales dans les zones humides

Non énuméré

15.2 Évaluation de sécurité chimique

- Une évaluation de sécurité chimique n'est pas nécessaire.

Section 16 — Autres informations

Date de révision

- 16/June/2017

Date de préparation

- 06/June/2017

Déclaration de non-responsabilité

- Les informations présentes sont données en toute bonne foi, mais il n'est fait aucune garantie, expresse ou implicite.

Clef aux abréviations

NDA = Aucune donnée disponible